



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018

Et le 26 Juillet 2018

A 19 heures

N° 41 / 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 17 Juillet 2018

Date d'affichage : 17 Juillet 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames Mireille BASSET, Marjolaine BECHON, Sylvie DEBATISSE, Michelle TARAGNAT, et Messieurs Bernard ARNAUD, Jean-Pierre COGNET, Pascal DOSISSARD, Etienne DUBOST, Mickaël CUBIZOLLES et Serge PERCHE, Maire.

Absents excusés : Mesdames Andréa BRUEZ et Adeline YTOURNEL, Messieurs Rémi CHAZALET et Nicolas DUBOST

Absent non excusé : Monsieur Daniel RODDIER.

A été nommé secrétaire : Monsieur Jean-Pierre COGNET

Objet de la délibération 41 / 2018 :

**DELEGATION AU MAIRE POUR RECRUTEMENT DE PERSONNEL
en CONTRAT à DURÉE DÉTERMINÉE**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation concernant :

- Le recrutement en Contrat à Durée déterminée du personnel nécessaire pour l'aide à la cantine scolaire, à la garderie, au ménage des bâtiments communaux.
- La possibilité de modifier les horaires dudit personnel suivant les besoins du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par :

- 8 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS

Et donne délégation au Maire pour recruter et signer tous documents afférents aux contrats.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

